

## QUELQUES EXPLICATIONS

### ► Modules académiques ou départementaux

Les modules de formation sont organisés en dispositifs. Ceux-ci sont répartis en dispositifs académiques et en dispositifs départementaux.

### ► Inscriptions

Une candidature ne peut porter que sur un dispositif de formation. A l'intérieur d'un dispositif un choix de modules est offert aux postulants.

### ► Modules à public « connu »

Il s'agit : soit d'équipes déjà constituées, concernées par une *recherche*, soit de stages liés à une demande *institutionnelle* (Directeurs, ...).

Les listes sont établies par le responsable de la recherche ou par l'I.E.N.

### ► « Ateliers »

Ouverts aux candidats volontaires, ces modules ont des durées variables et s'effectuent hors temps scolaire. Les frais de déplacements sont pris en charge.

### ► Actions de proximité

L'objectif principal de ces formations est de répondre aux demandes des équipes d'établissement, d'écoles, de secteur, de circonscription qui souhaitent suivre ou entreprendre un travail à partir d'un projet professionnel clairement défini. L'I. E. N. élabore avec son équipe, les collègues désignés et éventuellement avec le principal de secteur le contenu du stage. Il désigne les candidats en liaison avec les directeurs concernés.

Vos collègues du second degré effectuent une demande dans le cadre des formations *de proximité* à l'aide d'une fiche adressée aux IUFM/ Sites (à Guéret et à Tulle) et au siège de l'IUFM (à Limoges). Cette fiche déjà négociée par les I.E.N. et les Principaux des Collèges comporte des dates prédéterminées en fonction des impératifs pédagogiques, elles sont immuables. Ce dispositif doit permettre la réalisation de ces actions de formation dans les conditions les plus favorables pour tous.

### ► Actions communes

Elles sont répertoriées et publiées également dans le plan de formation 2nd degré ; il y est fait appel à candidature. Les enseignants 1er degré – y compris SEGPA – doivent s'inscrire sous le code indiqué dans le PAF 1er degré.